

Plan Résilience Numérique

I) Répondre aux impacts directs de la crise sanitaire et du confinement

Si les opérateurs nationaux sont peu touchés par la crise actuelle, nombre de sous-traitants ont été plus affectés du fait de l'arrêt de certains chantiers et du ralentissement général des activités de déploiement. Les difficultés, multiples (hébergements et lieux de restauration fermés, centrales béton à l'arrêt, activité BTP ralentie, difficultés d'approvisionnement, obstacles pour la location de matériels spécifiques tels que les nacelles...) les ont particulièrement touchés.

Bien évidemment, la prise en charge publique du chômage partiel a été une première réponse qu'il convient de saluer. Cependant, pour les plus petites structures (sous-traitants de rang 2 et plus), la reprise de l'activité n'a pas forcément effacé les problèmes de trésorerie et de mobilisation des équipes. Aussi, une aide supplémentaire pourrait, sur une période limitée, être apportée sous plusieurs formes :

- mesures d'accompagnement spécifiques complémentaires au niveau national (report et/ou exonération de charges par exemple),
- facilitations de trésorerie,
- suspension proportionnée des échéances de déploiements et des pénalités associées.

Il est avant tout essentiel de définir la période d'applicabilité de ces mesures, période qui ne saurait être inférieure aux délais du confinement total. La durée doit cependant être examinée par l'État, l'Arcep et les parties concernées : collectivités et prestataires. Il ne serait pas anormal de considérer que, les désordres ayant été constatés préalablement au confinement, la période démarre une semaine avant le confinement effectif, soit à partir du 10 mars. S'agissant de la fin de cette période, il n'est pas anormal non plus de considérer que la reprise ne sera pas totale et immédiate à compter du 11 mai, mais il est trop tôt pour se fixer un objectif ferme au regard des nombreuses incertitudes qui pèsent sur cette crise.

Les collectivités locales peuvent, sous conditions, contribuer aux côtés de l'État à la réponse s'agissant de la trésorerie et des mesures d'exonération, ou du calendrier des déploiements. Concernant la trésorerie cependant, il est indispensable d'avoir à l'esprit que ce sont les collectivités qui assurent depuis le début la trésorerie du Plan France THD. En effet, l'État paie en dernier, une fois que les prises FttH figurent au fichier IPE et uniquement après vérification des services instructeurs. Il est également essentiel de savoir que certaines collectivités ont déjà massivement décaissé pour payer les prestataires alors même que leur convention de financement n'est toujours pas signée par l'État. Aussi, l'effort en matière de trésorerie doit venir de l'État, par la signature en urgence de l'ensemble des conventions de financements d'une part, et d'avenants pour faciliter les décaissements des crédits FSN auprès des collectivités, d'autre part.

Les collectivités locales peuvent également étudier au cas par cas leurs marchés de travaux dans le respect du cadre juridique. On rappellera utilement que, conformément aux prescriptions de l'État, il n'appartient pas à l'acheteur, dans le cas d'une suspension à l'initiative du titulaire, de supporter les coûts nécessaires à la reprise de l'exécution du marché. Si de tels frais devaient être supportés, parce que l'acheteur ordonnerait une reprise des travaux, leur prise en charge supposerait la conclusion d'un avenant, dans le respect des dispositions du code de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours d'exécution. En ce qui concerne le montant des frais en cause, il appartient à chaque demandeur d'établir la réalité des charges supportées, leur lien avec la reprise du chantier et d'en faire une évaluation sérieuse, en présentant les factures correspondantes. Tout paiement qui irait au-delà d'un remboursement de ces frais pourrait en effet s'assimiler à une libéralité, interdite s'agissant de deniers publics. Un accord de cette nature pourrait également mettre en balance d'éventuelles remises gracieuses de pénalités au titre des retards accumulés avant la crise sanitaire.

S'agissant des DSP concessives, une prolongation de leur durée négociée au cas par cas pourrait être privilégiée car elle présente l'avantage de ne pas nécessiter de hausses immédiates de la dépense publique. En revanche, il conviendra impérativement de s'assurer que la chaîne de sous-traitance est bien la bénéficiaire directe de ces allongements de durée de concession. Il conviendra également préalablement que l'État assure les collectivités que la démarche est réalisable sans risque de se faire retoquer par le contrôle de légalité.

Les collectivités sont enfin invitées à répondre favorablement à toute demande justifiée de suspension des délais de réalisation et des échéances. Aussi à ce stade de la lecture de la crise actuelle, une suspension de 2 mois et demi à 3 mois ne semble pas disproportionnée, mais doit être laissée à la libre appréciation de chacun des porteurs de RIP.

Plan d'actions d'urgence :

Action n°1 : prendre toute disposition permettant aux professionnels du secteur de pouvoir en cas de crise de s'équiper d'équipements de mise en sécurité, de pouvoir louer prioritairement les matériels indispensables aux déploiements, d'accéder aux hébergements, lieux de restauration etc. A ce titre, il convient d'étudier la reconnaissance du déploiement et de l'exploitation des réseaux fixes et mobiles comme relevant d'une activité essentielle

Action n°2 : inclure dans le plan de relance national des aides spécifiques aux sous-traitants de la filière de déploiement des réseaux de communications électroniques fixes et mobiles

Action n°3 : signature en urgence par l'État de l'ensemble des conventions de financements d'une part, et d'avenants pour faciliter les décaissements des crédits FSN et la prise en charge d'éventuelles hausses ponctuelles de prix payé aux sous-traitants d'autre part, puis accélération des versements par les RIP auprès de leurs prestataires en s'assurant préalablement que l'ensemble de la chaîne de sous-traitance en bénéficie directement, en faisant par exemple des avances directes aux sous-traitants de rang 2. En parallèle, prolonger le dispositif transitoire du Plan France THD proposé pour 2020 (permettre jusqu'à 4 demandes de versement et autoriser une avance) jusqu'à la fin de l'année 2021

Action n°4 : étude au cas par cas, pour une période d'effectivité limitée dans le temps, des dispositions à prendre (rallongement des échéances, hausses temporaires des prix, remise gracieuse de pénalités ou allongement de DSP) dans le respect des règles juridiques fixées par la loi.

II) Préparer les conditions d'une reprise facilitée et cohérente des travaux

La priorité n°1 reste la sécurité sanitaire et la non-diffusion du virus tant auprès des intervenants que des habitants. Ce point essentiel étant rappelé et cette priorité n°1 supposée respectée, les collectivités sont extrêmement favorables à une poursuite de l'activité de déploiements des réseaux fixes et mobiles, et accompagneront, comme elles l'ont fait pour la première ordonnance traitant des interventions urgentes, toutes démarches utiles en ce sens.

Par ailleurs, les collectivités sont particulièrement sensibles aux discours de l'État et des opérateurs s'agissant du manque de bon haut débit et plus encore de très haut débit en zone rurale. Ce constat, qu'elles martèlent depuis des années, fait enfin l'unanimité à travers une prise de conscience que la crise du Covid-19 rend évidente. Aussi, en accord avec l'analyse de l'État et des opérateurs d'une part, et afin de concentrer les ressources disponibles pour traiter ces zones prioritaires de mauvais débit d'autre part, les collectivités demandent à ce que la reprise se fasse prioritairement sur les zones ne disposant pas majoritairement de très haut débit fixe d'une part, et de 4G d'autre part.

Afin de maximiser l'intérêt public des déploiements fixes, il est proposé d'interdire le doublonnage de toute infrastructure fibre existante tant que la complétude des déploiements à une échelle au moins régionale n'est pas atteinte. Cette disposition permettra d'éviter qu'en cas de nouvelle crise, certains foyers aient jusqu'à 3 prises FttH de 3 opérateurs différents quand d'autres habitants n'en disposeront d'aucune, ou encore qu'un réseau en fibre dédiée vienne doubler un réseau public ouvert neutre et mutualisé existant.

Il s'agit également de corriger définitivement un effet de la déperéquation nationale décidée unilatéralement en 2010/2011, et qui conduit à une impasse s'agissant de la commercialisation. Si on veut pouvoir uniformiser les tarifs de commercialisation entre zone publique et zone privée, alors on ne rémunère pas à sa juste valeur les coûts de construction et d'exploitation en zone publique, par essence déficitaire. A contrario, si les tarifs ne sont pas homogènes, certains opérateurs pourraient ne pas pouvoir commercialiser leurs offres de manière identique sur la zone d'initiative publique. Or une bonne commercialisation des réseaux est un facteur d'accélération des déploiements et des raccordements.

La reprise des déploiements doit également se faire en concentrant l'énergie des différents acteurs sur la seule construction des prises. A ce titre, il faut protéger les réseaux déployés de la principale cause de dégradations : le mode STOC.

Les difficultés de déploiements, connues de longues dates et auxquelles il convient sans plus attendre de remédier concernent également les déploiements en aérien d'une part, et les questions d'accès au GC¹ d'autre part. Ces entraves opérationnelles sont autant de facteurs qui empêchent de déployer plus rapidement et à moindre coût le FttH sur l'ensemble du territoire.

1 Cf. réponse de l'Avicca à la Consultation publique de l'Arcep portant sur le prochain cycle d'analyse des marchés (2021/2024) - Fourniture en gros d'accès aux infrastructures physiques de génie civil de boucle locale : <https://www.avicca.org/document/19034/d1>

Plan de reprise d'activités :

Action n°5 : imposer de traiter prioritairement les zones les moins bien desservies en réseaux THD tant que la capacité de production de prises FttH de la filière n'est pas au niveau de ce qu'elle était en 2019

Action n°6 : interdire temporairement les doublonnements de réseaux FttH et FttO neutres, ouverts et mutualisés tant que la complétude de la desserte des logements et locaux professionnels en FttH n'aura pas été assurée au niveau national

Action n°7 : mettre en place un dispositif de péréquation pérenne entre zone publique et zone privée, en alimentant - et de manière durable - le FANT

Action n°8 : revoir le mode STOC de manière générale et la tarification des raccordements en particulier afin de stopper les dégradations enregistrées sur les réseaux FttH

Action n°9 : mettre en place un plan national de formation des intervenants sur la fibre, afin de pallier les nombreux désordres constatés sur le terrain

Action n°10 : imposer aux parties prenantes un process de déploiement en aérien facilité, homogène au niveau national et qui prenne en compte de manière anticipée la dépose prochaine des réseaux cuivre ; agir de même pour les déploiements en façade

Action n°11 : voir dans quelle mesure il est possible d'étendre le droit à la fibre afin de faciliter la signature des conventions d'immeubles

Action n°12 : répondre aux demandes exprimées par les collectivités locales s'agissant de l'accès au génie civil d'Orange

III) Achever les déploiements fixes et mobiles dans les meilleurs délais possibles et améliorer la résilience des réseaux déployés

Aujourd'hui, l'importance de disposer partout en tout point du territoire d'un bon accès fixe et mobile est une évidence. Le FttH pour tous est enfin dans tous les esprits, maintenant, il faut mettre en œuvre les moyens pour y parvenir rapidement et tourner définitivement l'épisode de la fin 2019.

Il s'agit de corriger la fracture plus vite, et le plan de relance ne pourra pas faire l'impasse sur un véritable 100% FttH et une excellente couverture mobile pour tous. Le discours martelé par les collectivités depuis des années est enfin repris de tous, y compris et c'est nouveau des 10% de la population urbaine qui se sont confinés en milieu rural et qui découvrent les conditions du télétravail, du télé-enseignement et de l'accès aux services et loisirs en ligne sans connexion filaire et hertzienne à la hauteur.

Il conviendra donc de revoir le rythme d'avancement des engagements du New Deal et le niveau d'exigence de couverture (bonne et très bonne couverture 4G+ généralisée), et rouvrir le Plan France THD dans son ensemble, voire l'améliorer pour y adjoindre l'activation des réseaux, la collecte des BTS mobiles sur des réseaux optiques dédiés afin d'accroître la résilience de nos réseaux mobiles. L'État devra mettre enfin les moyens et lancer au plus vite le chantier de l'achèvement de la couverture numérique de la France. A cet effet, il devra tenir compte de la dégradation forte des conditions de marchés qui ne permettront plus de déployer à moindre coût comme cela a pu être observé en 2018/2019. Les attermoissements censés faire faire des économies au budget de l'État pourraient lui coûter in fine très cher.

Dans ce dispositif, une attention particulière devra être apportée à la continuité ultramarine, également rudement mise à l'épreuve durant cette période, même s'il en a été beaucoup moins question dans l'actualité.

Outre le mode STOC qui est impérativement à revoir, la résilience des réseaux passera également par un enfouissement progressif de ceux actuellement déployés en aérien. Cette action doit être prioritairement conduite sur les territoires où les aléas climatiques pèsent le plus sur ces réseaux, à commencer par certains territoires ultramarins régulièrement soumis aux cyclones.

Plan d'achèvement de la couverture fixe et mobile :

Action n°13 : rouvrir le Plan France THD en le dotant immédiatement des 680 millions d'€ nécessaires à l'atteinte rapide du 100% FttH, et recalculer plus précisément le montant nécessaire pour le reste à faire au regard du nouveau décompte de prises sur la zone d'initiative publique. Pour cela, une révision du cahier des charges est nécessaire à très court terme

Action n°14 : élever l'ambition du New Deal en accélérant le rythme des différents déploiements d'une part et en prévoyant d'ores et déjà de généraliser la 4G+

Action n°15 : définir un dispositif de continuité territoriale efficace et pérenne, à la main des acteurs publics

Action n°16 : prévoir un plan national d'enfouissement progressif des réseaux pour les territoires exposés, en particulier l'outremer

Action n°17 : publier les arrêtés des 1000 sites 4G fixe d'ici le mois de septembre 2020

IV) Accompagner la numérisation de l'ensemble de la société

Digitalisation des entreprises et administration

La faible digitalisation de nos PME, TPE, artisans et professions libérales, liée en grande partie à un marché professionnel des télécoms peu dynamique car fondé sur un quasi-duopole, n'a pas permis à nombre d'acteurs de modifier rapidement et efficacement leurs circuits de télétravail, d'approvisionnement, de distribution et d'accès à leur clientèle/patiente. Aucune surprise à ce constat : comme le disait déjà en novembre 2019 au TRIP de l'Avicca son Président Patrick Chaize, il y a « un risque de non-assistance à concurrence en danger sur le marché des télécoms entreprises. [...] les choix nationaux n'ont toujours pas réussi à ouvrir durablement la concurrence, mais l'Autorité dérégule à tour de bras les rares îlots de concurrence que les RIP 1G ont fait émerger. Le marché pro brûle, nos entreprises perdent chaque année un peu plus en compétitivité, et nous regardons ailleurs. [...] nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas. »

L'Avicca, mais aussi InfraNum et certaines associations d'opérateurs alertent en effet depuis des mois sur l'urgence de ce sujet dont beaucoup d'acteurs feront, du fait de la crise sanitaire de cette année, les frais. Cependant, plusieurs initiatives ont montré combien le recours aux réseaux sociaux et aux logiciels de géolocalisation permettaient de relancer rapidement des circuits courts, que ce soit pour l'approvisionnement alimentaire ou la distribution des masques. Ces réussites locales montrent à quel point il est essentiel de disposer :

- d'un tissu le plus large et le plus varié possible d'opérateurs professionnels, en proximité de leurs clients, afin de répondre de manière réactive et ciblée au large éventail de professions concernées directement ou indirectement par une situation de crise telle que nous l'avons vécue,
- d'une base adresse nationale ouverte enfin opérationnelle sur tout le territoire métropolitain et ultramarin.

Politique publique d'Inclusion numérique

Plus de 13 millions de Français sont éloignés des usages de l'internet et des applications mobiles. La crise a montré que ceux-ci se trouvaient exclus des possibilités de télétravail, d'accès à l'école comme à la santé, dans le cas du télédiagnostic souvent recommandé. Plus encore, l'isolement social et démocratique de ces citoyens touchés par l'illectronisme n'a paru que plus criant face à l'obligation de téléchargement des attestations dérogatoires (ou de leur équivalent sur mobile) et aux multiples recours à la visioconférence : pour maintenir les liens affectifs intra ou extrafamiliaux, pour participer à des rencontres virtuelles festives (apéros, fêtes entre voisins, par exemple) comme pour se cultiver car l'offre de contenus publique et gratuite plutôt abondante leur était de fait inaccessible. Les FabLabs ont aussi montré une capacité de réponse rapide et souple à des besoins en attente d'industrialisation.

C'est pourquoi il faut maintenir, voire développer dans certains territoires, un maillage de tiers-lieux numériques qui constituera une infrastructure essentielle pour accompagner toute la population dans la durée. L'organisation de ces points d'accompagnement humain peut s'appuyer à la fois sur les associations, les administrations nationales déconcentrées et les collectivités locales. Ils peuvent notamment devenir les lieux « totems » des territoires intelligents. Leur financement peut ainsi agréger subsides publics comme recours au privé. Cependant, il s'agit bien d'une politique publique dont les objectifs et les moyens doivent être garantis (au moyen d'une charte commune, cosignées par les lieux, les collectivités et l'État, par exemple), à la manière des programmes d'accès à la lecture (bibliothèques/médiathèques) ou d'accueil des migrants.

En ce sens, si les collectivités locales n'ont pas attendu l'État pour œuvrer à la réduction des différentes fractures numériques, l'initiative de l'État - qui a tracé les contours de ce qui pourrait ressembler à un Plan France Très Inclusivement Numérique en 2019 - se doit d'être soutenue et accompagnée d'une massification du financement.

Soutien au développement des territoires intelligents

Une politique de développement des territoires intelligents s'appuie sur une chaîne complexe qui va des capteurs à la gouvernance des données. Elle devrait porter prioritairement sur :

- des réseaux multiples présents sur tout le territoire,
- un climat de confiance : data center de proximité, cybersécurité, RGPD,
- une politique pérenne d'inclusion numérique car ces innovations ne seront acceptables/acceptées que si la population y participe,
- un ciblage des sujets porteurs mis en avant par la crise sanitaire (déchets, gestion des parc et jardin, économie d'énergie des bâtiments, de l'éclairage public, trafic urbain, vidéoprotection, téléconsultation à domicile, télésurveillance à domicile, équipement en tablette ou smartphones...).

L'Avicca et ses adhérents portent une attention toute particulière à la cybersécurité, alors même qu'au plus fort de la crise, des attaques ont été menées tant contre les collectivités que contre les hôpitaux. La numérisation de la société ne peut être réussie sans un accompagnement fort des acteurs du numérique par les acteurs de la sécurité numérique.

Montée en puissance de l'éducation numérique : les élèves et le corps enseignant, des télétravailleurs presque comme les autres ?

Même si l'élève est bien équipé, bien entouré socialement, les outils numériques ne remplacent pas l'enseignant, ni l'enthousiasme de la présence physique, ni l'émulation du groupe. Un enseignement uniquement via des outils de communication - aussi sophistiqués et ergonomiques soient-ils - restera toujours un mode dégradé par rapport à l'École. Ceci dit, sans l'outil informatique et les réseaux, la continuité scolaire pendant la période de confinement sanitaire aurait été très réduite. Cet épisode a également permis aux enseignants de se former de manière accélérée aux outils numériques : il en restera forcément des nouveautés pédagogiques après la crise.

L'essentiel des bénéfices attendus de l'utilisation des outils numériques pendant cette période était réduit aux fonctionnalités de communication, de transmission d'une information « hors les murs », pour pallier l'échange en présentiel, et non aux bénéfices attendus des outils numériques, encore incertains, dans des temps pédagogiques normaux.

Pour tirer les conclusions, il est obligatoire de disposer d'éléments statistiques comparables et partagés : tous les éléments devraient pouvoir y être pris en compte, y compris les données d'utilisation des outils hors RGPD ou des GAFAM et autres BATX.

Il est devenu par ailleurs incontournable de ne plus considérer les collectivités seulement comme de simples prestataires : il y a une demande de collaborer (stratégie, indicateurs, avancées locales) entre les acteurs réunis autour d'un seul objectif : la réussite scolaire et le bien-être des élèves. L'important est de laisser les enseignants innover dans leurs pratiques pédagogiques.

Il faudrait enfin saisir cette occasion où les parents se sont impliqués pour les faire mieux « rentrer » dans la réussite éducative des élèves, en réels partenaires, notamment au travers des outils comme les ENT.

Pour autant, la continuité n'a pas été la même partout ni pour l'ensemble des élèves, en rupture avec le pacte républicain de l'Enseignement pour tous. Et c'est dans ce constat d'inégalité - d'accès comme d'usages - que se trouvent 4 grandes pistes de progrès et d'action pour permettre la résilience numérique de l'éducation de nos enfants :

- Mesurer les usages, fluidifier la communication

Cette période s'est caractérisée par l'absence d'outils de suivi des manques d'équipements, des usages et des usagers et donc une connaissance très imparfaite de ce qui s'est passé au-delà de la classe et de l'enseignant. Ce suivi des usages doit s'appuyer sur des données détenues par des acteurs publics et privés. Les données doivent être disponibles à chaque « échelon » pour les entités organisant le service public de l'École, selon leur besoin. Les circuits de communications doivent être fluides et s'appuyer sur les partenaires locaux, associatifs ou non. L'identification des insuffisances et la communication entre les acteurs partenaires sont deux préalables à toute action.

- L'accès aux équipements et aux réseaux

Sur l'accès aux équipements et aux réseaux, les réponses aux manques ne sont pas homogènes mais spécifiques à chaque cas, elles peuvent être technico-économiques, géographiques ou sociales. On ne traitera pas de la même manière un lycée de centre-ville et un lycée agricole, une école de centre-ville et une école de village. Les solutions sont diverses et non exclusives :

- favoriser l'achat aidé, le prêt de matériel « terminal » (par exemple matériels reconditionnés) aux familles et/ou aux élèves sur critères sociaux
- apporter du réseau (WiFi territorial), déblocage des forfaits mobiles des élèves et/ou des parents
- dotation annuelle par le ministère ou défiscalisation pour équiper les enseignants
- mise à disposition des locaux de proximité (EPL, annexes de mairie, salle polyvalente, partie d'école, médiathèque, bibliothèques scolaires...) où les élèves avec ou sans leurs parents peuvent se rendre pour récupérer/faire des devoirs, voire se faire accompagner, favorisant l'entraide et le pair à pair
- maintenir ouverte une partie des écoles / EPL, notamment lorsque les enseignements sont impossibles à distance (cas de filières en apprentissage) ou pour les familles trop éloignées de l'école
- faire confiance aux acteurs intermédiaires et locaux qui peuvent et veulent faire ; sortir des carcans habituels, en imaginant des solutions sur mesure
- mener de nouveau une réflexion sur la place du smartphone dans l'éducation

- Les outils logiciels et les plateformes de services :

Il convient de reposer la question de l'outillage et de la mise à jour des bases de données annuaires permettant de joindre rapidement les élèves et leurs parents, et ce particulièrement pour le 1^{er} degré. Pour les deux niveaux, une réflexion globale sur les systèmes d'information doit être menée, les outils utilisés sont souvent d'un autre siècle.

S'agissant des outils de communication, il faut tenir disponible quelques outils de communication d'urgence qui ne sont pas forcément utilisés habituellement (visio et plateformes de discussion/chat...), ces outils pourraient être soumis à l'ANSSI.

Il convient de mener une réflexion générale sur l'utilisation des plateformes et outils par les enseignants et les élèves, et sur leur conformité à la protection des données versus leur facilité d'usage et leur réponse aux besoins.

Ces plateformes ont vocation à être sollicitées de manière variable selon que l'on est en période de crise ou non. Aussi, il convient de favoriser la migration des outils vers

l'informatique en nuage, bien plus réactive, notamment en répondant favorablement à la demande réitérée de l'Avicca de changer la fiscalité (régime du FCTVA) associée à ces nouveaux outils pour les collectivités locales.

- Imposer une culture générale des outils numériques éducatifs

La période aurait été beaucoup plus facile à vivre si élèves, enseignants, administration et parents s'étaient appropriés les outils numériques avant. La mise à disposition d'outils individuels, de plateformes, de réseaux ne suffit pas à développer de nouvelles postures et pratiques. L'usage bénéfique des outils numériques est le prolongement d'un scénario pédagogique imaginé par l'enseignant, sur qui tout repose. L'accès aux équipements et aux réseaux est critique pour une partie minoritaire des élèves (et de parents) ; pour une majorité d'élèves, il s'agit avant tout de s'assurer de la maîtrise éclairée de ces outils. Quant au décrochage de certains élèves durant la période, il ne saurait être décorrélé totalement du propre décrochage des parents dans leur maîtrise et leur compréhension des outils mis à leur disposition.

Digitalisation des entreprises et administrations

Action 18 : gel de la ZF1

Action 19 : favoriser par toute mesure idoine la pluralité des acteurs du marché professionnel des télécoms

Action 20 : favoriser le développement d'offre entreprises avec un accompagnement spécifique des PME, TPE, artisans (en lien avec les chambres consulaires et les directions économiques des villes, départements et régions)

Action 21 : redonner aux collectivités locales (les mairies) la gouvernance des données adresses et simplifier le processus de création / mise à jour d'hexaclés

Politique publique d'Inclusion numérique

Action 22 : massifier le dispositif mis en place par le gouvernement en 2019, afin de disposer d'un véritable Plan national France Inclusion Numérique

Action 23 : créer une instance nationale pérenne et pluri-acteurs (notamment avec les collectivités et leurs associations représentatives) en charge de l'outillage méthodique, de la labellisation (charte publique) et de l'évaluation continue de la politique publique d'inclusion numérique

Action 24 : continuer des appels à projets nationaux thématiques sur des filières techniques que la France et l'Europe veulent soutenir

Soutien au développement des territoires intelligents

Action 25 : favoriser le développement des services informatiques mutualisés dans le respect des structures déjà existantes et de la libre administration des collectivités

Action 26 : permettre notamment l'éligibilité au FCTVA des services Cloud (IaaS).

Action 27 : rendre le programme DcANT plus opérationnel en en faisant la structure de référence pour les liens entre SI de l'Etat et des collectivités

Volet Cybersécurité :

Action 28 : simplifier le parcours en cas de cyberattaque entre police, gendarmerie, justice, ANSSI et GIP ACYMA (cybermalveillance.org)

Action 29 : aplanir les obstacles institutionnels à la mutualisation des personnels de sécurité numérique (RSSI, opérateur de vidéosurveillance...) : l'impossibilité de délégation du pouvoir de police du maire rend par exemple difficile le partage des CSU de vidéosurveillance alors que la caméra est souvent l'un des premiers capteurs des villes intelligentes et qu'elle permettra d'autres usages (environnement, gestion des flux urbains, sanitaire...)

Montée en puissance du numérique dans l'éducation

Action 30 : permettre au service public de l'École de piloter, évaluer, comparer sa politique, ses actions en instaurant un service public de la donnée nécessaire à chaque échelon (enseignant, EPLE ou école, collectivité, national). Les représentations de ces données pourront s'appuyer sur des outils existants (observatoire e-carto de la banque des Territoires, observatoire permanent de l'Avicca...)

Action 31 : redonner des moyens humains en établissement pour l'accompagnement, la formation des enseignants et des élèves au numérique (outils, fonctionnement et économie des services, des réseaux, des contenus, EMI, PIX, production de contenus, etc.)

Action 32 : renforcer les infrastructures et les équipements pour permettre aux élèves et au corps enseignant de télétravailler / télé-enseigner dans les meilleures conditions possibles en cas de reconfinement, repenser la place du téléphone mobile dans l'enseignement

Action 33 : mener une réflexion globale sur les outils numériques pour l'enseignement en cas d'obligation d'enseignement à distance mais aussi en temps « normal » : comment le numérique aide-t-il à apprendre ?

Action 34 : confiner avec discernement et éviter aux plus fragiles, aux plus éloignés de décrocher scolairement et socialement : laisser des tiers-lieux de proximité, voire des écoles, des EPLE ouverts pour accueillir et soutenir ces publics